

**PRECISIONS CONCERNANT LA DECISION DE LA CERPE
D'INTRODUIRE L'OBLIGATION DE SUIVRE LE PROGRAMME DU CDERP
A LA FUTP (FACULTE UNIVERSITAIRE DE THEOLOGIE PROTESTANTE) DE BRUXELLES**

- Cette décision, rendue publique dans un [courrier](#) signé par les deux coprésidents du CACPE le 28 novembre 2022, a été prise après mûre réflexion.
- D'une part, elle a été motivée par un souci de crédibilité vis-à-vis de nos confrères du CCSCP (Conseil consultatif supérieur des Cours philosophiques, organe qui comprend des représentants du cabinet ministériel de l'enseignement ainsi que des délégués de tous les cultes reconnus et de la laïcité) : ainsi, des représentants ministériels avaient constaté l'absence d'un programme de formation des professeurs de religion protestante et musulmane. Vivement incitée à remédier à cette situation, la CERPE a établi un premier contact en 2021 avec la FUTP, la seule institution délivrant des diplômes en théologie protestante reconnue par la FWB (Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Dans le contexte actuel tendu du débat en cours sur leur avenir, l'un des arguments utilisés en défaveur des cours de religion, était que « n'importe qui peut donner ces cours, même des personnes non qualifiées ». À tort ou à raison, la récente réforme des titres et fonctions a durci les conditions pour donner cours dans plusieurs autres branches de l'enseignement. Vis-à-vis des collègues des autres branches, il paraissait anormal que les professeurs de religion puissent bénéficier d'un régime moins strict, tout en étant rémunérés selon les mêmes barèmes. De telles faveurs risquaient de renforcer l'impression, largement répandue, que les professeurs de religion seraient des enseignants de seconde catégorie, inférieurs aux autres.
- Il faut rappeler que, par le passé, aucune concession n'était faite à celles et ceux qui ne possédaient pas un titre requis, suffisant ou de pénurie listé. Si certains se trouvant dans ce cas pouvaient commencer à donner cours, c'était uniquement à condition de s'engager à suivre une formation complémentaire tous les samedis, parfois pendant quelques années.

Pourquoi uniquement la FUTP ?

- Ce n'est pas la CERPE qui a choisi de reconnaître à titre exclusif le diplôme de la FUTP, mais bien la FWB. L'extrait du [décret](#) en question est repris sur la troisième page du document [informations aux candidats](#). La CERPE a toutefois réfléchi avec la FUTP au programme de cette formation.
- Il convient de rappeler que le diplôme du Continental Theological Seminary n'a jamais été reconnu par la FWB. Le CTS offre une formation pastorale, certes de qualité mais orientée particulièrement vers le milieu pentecôtiste qui constitue l'une des branches du protestantisme : il n'a jamais prétendu offrir une formation liée aux spécificités de l'enseignement religieux protestant dans les écoles officielles.
- Quant à l'Institut Biblique Belge, si son diplôme d'AESI a été reconnu pendant des années, la décision a été prise à partir de 2016 de ne plus proposer les options pédagogiques et didactiques en lien avec les cours de religion ; en même temps, l'Institut Jean Calvin à

Bruxelles et l'Institut supérieur de Sciences religieuses de Liège n'ont plus été reconnus par la FWB.

- Chaque professeur de religion est appelé à représenter le protestantisme belge dans son ensemble, tout en gardant son identité au sein de sa dénomination. Sans nier nos convictions doctrinales personnelles, nous sommes tous amenés à travailler ensemble dans le cadre des structures reconnues par l'Etat. En acceptant de faire partie du CACPE, avec tous les avantages que cela comporte (reconnaissance...), on accepte aussi les règles du jeu : collaborer harmonieusement avec les autres branches du protestantisme, dans un respect mutuel.
- Aussi, suivre une formation complémentaire à la FUTP, qui est un établissement protestant pluraliste et dont les professeurs proviennent des différentes branches du protestantisme belge et ne sont même pas tous protestants, ne peut qu'ouvrir à une altérité, bien utile pour un professeur de religion protestante, sans qu'il soit nécessaire de partager les convictions personnelles de chaque professeur pour réussir l'examen final de son cours.